

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Crabtree tenue le 5 août 2024 à 19h, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est absente :
Isabel Desrochers

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

2024-0508-238

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2024-0508-239

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2024 ET DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 18 JUILLET 2024

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, de la séance extraordinaire du 16 juillet 2024 et du procès-verbal de correction du 18 juillet 2024 soient adoptés.

ADOPTÉ

2024-0508-240

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes :

Lot 1	1 566,86 \$	31 juillet 2024
Lot 2	84 839,43 \$	31 juillet 2024
Lot 2.1	633,06 \$	31 juillet 2024

Pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois :

Lot 3	61 199,14 \$	31 juillet 2024
Lot 4	196 957,72 \$	31 juillet 2024

soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2024-0508-241

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 juillet 2024.

ADOPTÉ

2024-0508-242

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle. N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

2024-0508-243

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MOISSON LANAUDIÈRE – 2024-2025

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ pour l'année 2024-2025 à Moisson Lanaudière, qui vient en aide à la Société Saint-Vincent-de-Paul qui met en place à Crabtree un comité de dépannage alimentaire.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

D'autoriser la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

2024-0508-244

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-291 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE LA VILLE DE CRABTREE

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2016-291 concernant la délégation de pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires de la Ville de Crabtree afin de modifier l'intitulé des postes et les montants.

2024-0508-245

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-432 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-291 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE LA VILLE DE CRABTREE

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le *projet de règlement 2024-432* modifiant le règlement 2016-291 concernant la délégation de pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires de la Ville de Crabtree afin de modifier l'intitulé des postes et les montants.

ADOPTÉ

2024-0508-246

RÈGLEMENT 2024-433 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-309 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINANCER LES TRAVAUX RELIÉS AUX COURS D'EAU ET FOSSÉS

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le *règlement 2024-433 modifiant le règlement 2017-309 décrétant la création d'une réserve financière pour financer les travaux reliés aux cours d'eau et fossés*, modifiant le montant de la limite de la réserve à 150 000 \$ soit et est adopté.

ADOPTÉ

2024-0508-247

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2024-2025 au coût de 229,95 \$ (taxes incluses).

QUE monsieur Mario Lasalle soit le délégué de la Ville de Crabtree à la Chambre de Commerce du Grand Joliette.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2024-0508-248

MANDAT POUR L'AUDIT DE LA TECQ 2019-2024

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de la firme *DCA* pour un montant maximal de 6 898,50\$ taxes incluses pour l'audit tel que décrit dans l'offre de service du 18 juillet 2024 préparée par Mélanie Morel, CPA auditeur;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-413-00.

ADOPTÉ

2024-0508-249

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le directeur général dépose au conseil municipal de la Ville de Crabtree, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023.

2024-0508-250

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-429 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A)

ATTENDU QUE le 3 juin 2024, un avis de motion a été donné ;

ATTENDU QUE le 3 juin 2024, le projet de règlement 2024-429 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été adopté ;

ATTENDU QUE le 5 juin 2024, le projet de règlement 2024-429 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été envoyé à la MRC;

ATTENDU QUE le 16 juillet 2024 un avis public annonçant une assemblée publique aux fins de consultation a été publié et affiché ;

ATTENDU QUE le 5 août 2024 à 18h30 s'est tenue une assemblée publique de consultation ;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est présenté à l'assemblée publique de consultation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers que soit adopté le règlement 2024-429 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ADOPTÉ

2024-0508-251

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – 77-A, 9^E RUE

ATTENDU QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée par le propriétaire de l'immeuble localisé au 77, 9^e Rue, immeuble situé dans la zone H3-1 ;

ATTENDU QUE la demande d'usage conditionnel permettrait d'autoriser l'usage mixte de la classe C1 (C102) en zone d'habitation (H) afin de transformer le rez-de-chaussée en cuisine commerciale ;

ATTENDU QUE le 13 juin 2024, une réunion du Comité consultatif d'urbanisme a eu lieu ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande d'usage pour le 77-A, 9^e Rue (lot 4 738 046) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers, d'accepter la demande d'usage conditionnel pour

le 77-A, 9^e Rue (lot 4 738 046).

ADOPTÉ

2024-0508-252

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-431 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-423 SUR LES CONSTRUCTIONS (AJOUT D'UNE ILLUSTRATION DE CONNEXION AU PLUVIAL)

ATTENDU QUE le 8 juillet 2024, un avis de motion a été donné ;

ATTENDU QUE le 8 juillet 2024, le projet de règlement 2024-431 modifiant le règlement 2024-423 sur les constructions (ajout d'une illustration de connexion au pluvial) a été adopté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement 2024-431 modifiant le règlement 2024-423 sur les constructions (ajout d'une illustration de connexion au pluvial).

ADOPTÉ

2024-0508-253

MANDAT EN GÉNIE CIVIL POUR RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DENIS-LAPORTE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de la firme *Genipur* datée du 17 juillet 2024, pour un montant de 27 536,51 \$, taxes incluses pour la réalisation des activités d'ingénierie civile requises dans le cadre du réaménagement du parc Denis-Laporte ;

QUE le mandat soit financé par le règlement 2021-366.

ADOPTÉ

2024-0508-254

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 53 de la Loi sur les cités et villes*.